CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, Mairesse
Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur, Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5
Monsieur Éric Gauthier, Conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 20 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h31.

2021-12-CMD342 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 octobre 2021

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 964 789,91 $

- Factures payées : 443 039,01 $
- Chèques : 10841 à 10927
- Prélèvements automatiques : 3084 à 3119
- Factures à payer : 400 078,85 $
- Payes : 121 672,05 $

2.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

2.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil 2022

2.4 Avis de motion – Règlement 527-6-ADM-2022 modifiant le règlement portant le numéro 527-5-ADM-2021 relatif au traitement des élus municipaux

2.5 Avis de motion – Règlement 537-2-ADM-2022 modifiant le règlement portant le numéro 537-1-ADM-2020 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Déléage

2.6 Avis de motion – Règlement 550-1-ADM-2022 modifiant le règlement portant le numéro 550-ADM-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Déléage

2.7 Avis de motion – Règlement 557-ADM-2022 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2022

2.8 Nomination de la mairesse suppléante et substitut au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

2.9 Autorisation de signature des chèques, effets bancaires, émission d'une carte de crédit et signature des documents municipaux

2.10 Nominations au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM)

2.11 Nomination du responsable des questions famille et ainés (RQFA) au comité PFM – MADA

PROJET

2.12 Fédération québécoise des municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2022

2.13 Dunton Rainville Avocats et Notaires – Offre de services – Formation (rôle et responsabilités des élus et éthique et déontologie).

2.14 Ministère des Finances – Émission de billets par appel d'offres public

2.15 Mandat pour la perception des comptes en souffrance – RPGL Avocats

2.16 Groupe DL solutions informatiques – Proposition # MKI023569

2.17 Acquisition de servitude – Mandat à Nadeau, Fournier arpenteurs-géomètres

2.18 Acquisition de servitude – Mandat à la notaire

2.19 Dépôt de la lettre d'annonce d'audits et de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation

2.20 Avis de motion – Règlement 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Déléage

2.21 Avis de motion – Règlement 559-ADM-2022 concernant l'adhésion de la Municipalité de Déléage au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux

2.22 Groupe ACCiSST – Adhésion aux services

2.23 Demande introductive – Lots 4 558 004 et 6 268 595

2.24 Comités et tâches des conseillers 2022-2023

2.25 Soumissions – Règlement d'emprunt 533-URB-2021

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4.1 Nominations des membres élus au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

4.2 Service de laboratoire – Augmentation de prix 2022 – Eurofins Environex

4.3 Carte de compétence eau potable (SOMAEU) – Inspectrice municipale adjointe

4.4 Avis de motion – Règlement 520-1-URB-2022 modifiant le règlement 520-URB-2013 relatifs à l'émission des permis et certificats

5 TRANSPORT

5.1 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022

5.2 Poids des camions – Infractions des conducteurs

5.3 Réparation de la niveleuse

5.4 Location d'une pompe – Station pompage et reconditionnement de deux (2) pompes

5.5 Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet, projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

5.6 Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet, projet particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

6 HYGIÈNE DU MILIEU

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Club Optimiste Déléage 2015 – Aide financière

7.2 Fin d'emploi – Employé # 32-0034

7.3 Affichage du poste – Journalier (ère) et Préposé (e) à la patinoire

7.4 Avis de motion – Règlement 531-1-ADM-2022, règlement modifiant le règlement 531-ADM-2015 concernant les modalités de location de la salle de l'édifice Palma-Morin

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rémunération des pompiers pour l'année 2022

PROJET

9 RAPPORT DE COMITÉS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROJET

2021-12-CMD343 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD344 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés se totalise 964 789,91 $ et se détaille comme suit;

3.1 Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 443 039,01 $
- Chèques : 10841 à 10927
- Prélèvements automatiques : 3084 à 3119
- Factures à payer : 400 078,85 $
- Payes : 121 672,05 $

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits
Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
Joanne Poulin
Directrice générale et
greffière-trésorière

2021-12-CMD345 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige que les élus produisent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article a directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* soit :

Madame Anne Potvin, mairesse
Madame Kathy Milone, conseillère siège no. 1
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no. 2
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no. 3
Madame Michelle Briand, conseillère siège no. 4
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no. 5
Monsieur Éric Gauthier, conseillère siège no. 6

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD346 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que le conseil doit établir le calendrier des séances du conseil annuellement;

EN CONSÉQUENCE le conseil accepte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022, tel que présenté;

Janvier	Mardi	11 Janvier 2022
Février	Mardi	1 Février 2022
Mars	Mardi	1 Mars 2022
Avril	Mardi	5 Avril 2022
Mai	Mardi	3 Mai 2022
Juin	Mardi	7 Juin 2022
Juillet	Mardi	5 Juillet 2022
Août	Mardi	2 Août 2022
Septembre	Mardi	6 Septembre 2022
Octobre	Mardi	4 Octobre 2022
Novembre	Mardi	1 Novembre 2022
Décembre	Mardi	6 Décembre 2022

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD347 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 527-6-ADM-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 527-5-ADM-2021 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est donné à la présente assemblée par la conseillère Kathy Milone un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, la modification du règlement concernant le traitement des élus de la Municipalité de Déléage avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD348 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 537-2-ADM-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 537-1-ADM-2020, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Il est donné à la présente assemblée par le conseiller Serge Lacourcière un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, la modification du règlement concernant le code d'éthique des employés de la Municipalité de Déléage avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD349 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 550-1-ADM-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 550-ADM-2018, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Il est donné à la présente assemblée par le conseiller Gilles Jolivette un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, la modification du règlement concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Déléage avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD350 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 557-ADM-2022 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022**

Il est donné à la présente assemblée par le conseiller Serge Lacourcière un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD351 **NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE ET SUBSTITUT AU SEIN DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que selon l'article 116 du *Code municipal*, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'organisation territoriale* à l'article 210.24 précise qu'un substitut doit être nommé pour remplacer la mairesse au conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

PROJET

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE NOMMER Madame Michelle Briand, mairesse suppléante et substitut de la mairesse au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau. Laquelle en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de mairesse, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD352 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES, EFFETS BANCAIRES, ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT ET SIGNATURE DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que Madame Anne Potvin a été élue mairesse lors de l'élection générale du 7 novembre 2021 et assermentée le 15 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des affaires municipales, la Municipalité nécessite la signature de chèques, d'effets bancaires et autres documents municipaux par madame la mairesse, Anne Potvin;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'AUTORISER Madame Anne Potvin, mairesse à signer les documents municipaux et qu'en l'absence de celle-ci, Madame Michelle Briand, mairesse suppléante soit autorisée à signer ces effets.

D'AUTORISER Madame Anne Potvin, mairesse à signer les chèques et les effets bancaires conjointement avec la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et qu'en l'absence de la mairesse, Madame Michelle Briand, mairesse suppléante soit autorisée à signer ces effets;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD353 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI (RIAM)

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que l'on doit nommer un représentant de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un substitut au représentant de la municipalité en cas d'incapacité d'agir du représentant nommé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE NOMMER Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, représentant de la municipalité et Madame la conseillère Kathy Milone, substitut au conseil d'administration de la RIAM.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD354 NOMINATION DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLE ET AÎNÉS (RQFA) AU COMITÉ PFM - MADA

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Déléage créait un poste d'élu responsable des questions familiales et du dossier aînés au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que Madame la conseillère Kathy Milone a manifesté son intérêt à être nommée responsable des questions familles et aînés (RQFA) au comité PFM-MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

DE NOMMER Madame la conseillère Kathy Milone représentante de la municipalité et responsable des questions familles et aînés (RQFA) au comité PFM-MADA;

PROJET

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD355 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2022

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT les avantages d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) nous permet de bénéficier de la représentation politique stratégique forte et efficiente, les formations adaptées à notre réalité, l'économie sur les approvisionnements, des actualités qui nous concernent en tout temps, l'échange avec nos paires de toutes les régions du Québec lors des évènements tels que dans le cadre du congrès annuel, la souscription à des assurances conçues spécifiquement pour répondre aux besoins du monde municipal et accéder à tous les tarifs préférentiels;

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise les services de la FQM dans sa gestion quotidienne comme source d'information;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion au coût de 1 810,62 $ (excluant les taxes) à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD356 DUNTON RAINVILLE AVOCATS ET NOTAIRES – OFFRE DE SERVICES – FORMATION (RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS ET ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE)

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que l'adoption du projet de loi 49 (Pl 49) apporte diverses modifications ayant pour but de favoriser la transparence des décisions des élus municipaux envers leurs citoyens et de resserrer davantage les règles déontologiques;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le projet de loi 49 introduit d'autres nouveautés, notamment en lien avec les pouvoirs élargis accordés à la Commission municipale du Québec, l'encadrement de la captation de sons et d'images lors des séances publiques;

CONSIDÉRANT que la firme Dunton Rainville Avocats et Notaire offre la formation rôle et responsabilités des élus et éthique et déontologie, lesquelles sont d'une durée d'une demi-journée chacune;

CONSIDÉRANT que nous allons y assister conjointement avec la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et la Municipalité d'Aumond;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise les frais de 1000 $ (excluant les taxes) pour lesdites formations.

QUE copie de la résolution soit envoyée aux municipalités d'Aumond et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD357 MINISTÈRE DES FINANCES – ÉMISSION DE BILLETS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Déléage souhaite emprunter par billets pour un montant total de 287 800 $ qui sera réalisé le 14 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de $
533-URB-2021	287 800 $

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi* sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt 533-URB-2021, la

PROJET

Municipalité de Déléage souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 14 décembre 2021 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par la mairesse et la directrice générale ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	11 600 $	
2023	11 800 $	
2024	12 000 $	
2025	12 400 $	
2026	12 600 $	(à payer en 2026)
2027	227 400 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 553-URB-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE ce conseil autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD358 MANDAT POUR LA PERCEPTION DES COMPTES EN SOUFFRANCES – RPGL AVOCATS

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que des comptes de taxes municipales et autres montants dus pour l'année 2021et des années antérieures demeurent impayés malgré l'envoi des états de comptes aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage désire éviter le délai de prescription de certaines taxes et autres montants dus;

CONSIDÉRANT que la municipalité mandate la firme RPGL avocats pour la perception des comptes depuis les dernières années;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate RPGL avocats pour la perception des taxes municipales et des autres montants en souffrance pour l'année 2021 et des années antérieures.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD359 GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES – PROPOSITION # MKI023569

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajout et à la configuration d'Office 365 pour les adresses électroniques des nouveaux élus;

CONSIDÉRANT les services professionnels en informatique que nous recevons déjà du Groupe DL Solutions informatiques, lequel a présenté une nouvelle soumission # MKI023569;

PAR CONSÉQUENT, le conseil approuve la proposition pour un montant de 900 $ (excluant les taxes) pour l'ajout d'Office 365 pour la somme de 44,80 $ (excluant les taxes) en frais récurrents par mois et ce, selon les conditions et termes de la soumission # MKI023569.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2021-12-CMD360 ACQUISITION DE SERVITUDES – MANDAT À NADEAU FOURNIER ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que des servitudes doivent être accordées à Hydro-Québec pour ses infrastructures sur le chemin du lac Achigan (rue des Érables, des Ostryers, de la Pruche, des Tilleuls et des Frênes);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit accepter l'option de servitudes afin qu'Hydro-Québec puisse procéder à la préparation, l'installation, l'entretien, le remplacement et les réparations d'une ligne hydro-électrique;

CONSIDÉRANT que le conseil mandate Monsieur Michel Villeneuve, technicien senior chez Nadeau, Fournier arpenteurs-géomètres pour la préparation de la description technique du projet selon les exigences d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des personnes autorisées à signer pour et au nom de la municipalité les documents présentés à Hydro-Québec afin de représenter la municipalité dans ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la mairesse Madame Anne Potvin et la directrice générale et greffière-trésorière Madame Joanne Poulin à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents servant à l'option de servitude pour la préparation, l'installation, l'entretien, le remplacement et les réparations d'une ligne hydro-électrique.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD361 ACQUISITION DE SERVITUDES – MANDAT À LA NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir une servitude de passage dans le secteur du lac Achigan (rue des Érables, des Ostryers, de la Pruche, des Tilleuls et des Frênes) pour l'installation d'une ligne hydro-électrique;

CONSIDÉRANT que le conseil mandate Madame Joanne Lachapelle notaire, afin de préparer l'acte pour l'acquisition de servitudes de passage;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal autorise la mairesse Madame Anne Potvin et la directrice générale et greffière-trésorière Madame Joanne Poulin à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié et tout autre document jugé utile ou nécessaire dans le présent dossier.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD362 DÉPÔT DE LA LETTRE D'ANNONCE D'AUDITS ET DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal confirment avoir reçu la lettre de la Commission Municipale du Québec concernant l'annonce d'audits de conformité sur l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal accuse réception de la lettre d'annonce ainsi que les rapports.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD363 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 558-ADM-2022 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Il est donné à la présente assemblée par la conseillère Michelle Briand un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement 558-ADM-2022 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Déléage avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2021-12-CMD364 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 559-ADM-2022 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est donné à la présente assemblée par le conseiller Serge Lacourcière un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, la modification du règlement 559-ADM-2022 concernant l'adhésion de la Municipalité de Déléage au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD365 GROUPE ACCISST – ADHÉSION AUX SERVICES

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Déléage désire améliorer la gestion et la communication au sein de son entreprise en matière de santé et sécurité au travail et s'associe à cette fin au Groupe ACCiSST afin de bénéficier des services offerts par celle-ci en ce domaine et plus particulièrement en matière de mutuelle de prévention;

ATTENDU que la Municipalité désire améliorer sa performance en matière de santé et sécurité au travail dans le but de devenir admissible pour adhérer à une mutuelle de prévention;

ATTENDU que la Municipalité désire confier à Groupe ACCiSST la saine gestion de sa santé et sécurité au travail dans le but ultime de pouvoir être admise dans une mutuelle de prévention gérée par cette dernière;

ATTENDU que la Municipalité comprend que si elle est admise dans une mutuelle de prévention, et qu'elle obtient son statut de membre, elle devra se conformer aux termes suivants :

- Les objectifs de la mutuelle formée par les membres sont de prévenir les lésions professionnelles, de faciliter le retour au travail et la réadaptation des employés des membres victimes de telles lésions. Les membres s'engagent de façon expresse à mettre en œuvre des moyens concrets afin d'atteindre les objectifs de la mutuelle de prévention, de bénéficier de taux personnalisés et autres avantages pouvant découler de la mutuelle de prévention et à cette fin, de conclure une entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).

ATTENDU que le conseil approuve l'adhésion avec le Groupe ACCiSST inc. selon les termes et conditions du contrat de services dans le but d'adhérer à une mutuelle de prévention représentée par le Groupe ACCiSST inc. et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document pertinent à cet effet.
La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD366 DEMANDE INTRODUCTIVE – LOTS 4 558 004 ET 6 268 595

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Déléage a déposé une demande introductive d'instance pour l'émission d'une ordonnance en vertu des articles 227 et ss. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le cadre du dossier judiciaire no 560-17-002128-202;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la situation dérogatoire des immeubles des défendeurs, soit les lots 4 558 004 et 6 268 595 du cadastre du Québec relativement à la garde d'animaux de ferme et à l'exercice d'un usage de fermette, et ce, en contravention de la règlementation applicable;

CONSIDÉRANT que les défendeurs s'engagent à exécuter les actions nécessaires pour rendre leur immeuble conforme à la réglementation applicable, mais requièrent qu'un délai leur soit accordé pour se faire, ce à quoi la municipalité de Déléage a consenti selon les modalités contenues à l'acte de transaction hors cour intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet acte de transaction, la municipalité versera aux défendeurs un dédommagement monétaire compte tenu des travaux de mise en place d'une clôture qu'ils ont réalisés à la suite d'informations erronées qui leur ont été transmises par un ancien représentant de la demanderesse;

CONSIDÉRANT que cet acte de transaction hors cour met également un terme au litige judiciaire qui oppose les parties, de façon à éviter la tenue de l'audition qui était prévue devant la Cour supérieure pour une durée de trois (3) jours, soit du 8 au 10 décembre 2021;

POUR CES MOTIFS il est résolu ce qui suit :

PROJET

1- Les propriétaires disposeront de tous les animaux de ferme situés sur son terrain incluant les poules au plus tard le 30 juin 2022;
2- Aucun droit acquis n'est reconnu par la municipalité sur les immeubles en ce qui concerne les animaux;
3- La municipalité verse 11 000 $ aux propriétaires pour les frais reliés aux travaux de clôture et dommages selon les faits révélés dans le dossier;
4- La mairesse ou la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer la transaction intervenue entre les parties.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD367 COMITÉS ET TÂCHES DES CONSEILLERS 2022-2023

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer les tâches et responsabilités des conseillers (ères) en lien avec les différents comités de travail et leurs intérêts;

CONSIDÉRANT la liste suivante des comités de travail et des tâches selon les intérêts de chacun :

Administration et fiances

Présidente : Michelle Briand
Membres : Kathy Milone/Serge Lacourcière
Substitut : Gilles Jolivette
Fonctionnaire : Directrice générale et greffière-trésorière/directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
- Finance/budget
- Code d'éthique et de déontologie des élus et des employés
- Appels d'offres et contrats – Politique de gestion contractuelle
- Informatique – publicité
- Ressources humaines
- Politique du personnel-cadre

Sécurité publique

Président : Gilles Jolivette
Membre : Stéphane Rivest
Substitut : Eric Gauthier
Fonctionnaire : Chef, service de l'incendie/la directrice générale et greffière-trésorière/directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

- Incendie et police
- Sécurité civile
- Plan municipal sur la sécurité civile

Réseau routier/Transports

Président : Stéphane Rivest
Membre : Serge Lacourcière
Substitut : Gilles Jolivette
Fonctionnaire : Contremaître/la directrice générale et greffière-trésorière/directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Travaux publics
- Programmation des travaux à exécuter
- Programmation des travaux en régie
- Déneigement

Régie intermunicipale de l'aéroport (RIAM)
Membre : Gilles Jolivette
Substitut : Kathy Milone

Aménagement/Urbanisme/Environnement/Hygiènes du milieu
Président : Serge Lacourcière
Membres : Eric Gauthier/Michelle Briand
Substitut : Stéphane Rivest
Fonctionnaire : Inspecteur municipal/contremaître/directrice générale et greffière-trésorière/directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

PROJET

- Schéma d'aménagement et de développement
- Règlement d'urbanisme : zonage, lotissement, construction
- CPTAQ
- Plan des mesures d'urgence
- Eaux usées (fosses septiques)
- Matières résiduelles (déchets, recyclage, compost)
- Gestion des lacs et des cours d'eau
- Règlement de contrôle intérimaire RCI 2009-206 protection des rives et du littoral
- Ensemencement des lacs
- Stations de pompage
- Aqueduc

Comité consultatif en urbanisme (CCU)
Membres : Kathy Milone/Eric Gauthier
Substitut : Michelle Briand
Fonctionnaire : Inspecteur municipal
- Dérogations mineurs

Culture et loisirs, santé et bien-être
Président : Eric Gauthier
Membres : Kathy Milone/Gilles Jolivette/Michelle Briand/Stéphane Rivest
Fonctionnaire : Technicienne en administration/directrice générale et greffière-trésorière/directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

- Relais d'information touristique
- Patinoire/descentes de bateau
- Parc/terrain de jeux
- Bibliothèque
- Politique familiale et des aînés et Municipalité Amie des Aînés
- Carrefour action municipale famille
- Qualité de vie des citoyens
- Communication

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte la composition des comités de travail et des tâches telles que décrites dans le préambule.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD368 SOUMISSIONS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 533-URB-2021

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Déléage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 décembre 2021, au montant de 287 800 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 600 $	1,20000 %	2022
11 800 $	1,55000 %	2023
12 000 $	1,80000 %	2024
12 400 $	2,00000 %	2025
240 000 $	2,15000 %	2026

Prix : 98,14000 Coût réel : 2,54793 %

PROJET

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

11 600 $	2,64000 %	2022
11 800 $	2,64000 %	2023
12 000 $	2,64000 %	2024
12 400 $	2,64000 %	2025
240 000 $	2,64000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,64000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Déléage accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONNALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2021 au montant de 287 800 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 533-URB-2021. Ces billets sont émis au prix de 98,14000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE ce conseil autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD369 NOMINATIONS DES MEMBRES ÉLUS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que certains membres élus nommés au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ne sont plus membres élus du conseil municipal depuis les élections du 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer de nouveaux membres élus au CCU afin que le règlement sur la constitution du CCU soit respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil municipal de Déléage de nommer Monsieur le conseiller Eric Gauthier et Madame la conseillère Kathy Milone membres élus au CCU et Madame la conseillère Michelle Briand en tant que substitut et considérant que la mairesse est membre d'office dudit comité.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD370 SERVICE DE LABORATOIRE – AUGMENTATION DE PRIX 2022 - EUROFINS ENVIRONEX

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que face à des exigences croissantes en matière de qualité, il est de plus en plus complexe de s'assurer que l'eau potable de la municipalité est de bonne qualité;

CONSIDÉRANT l'avis reçu le 13 octobre 2021 annonçant l'augmentation des prix pour 2022;

CONSIDÉRANT que les services de l'entreprise Eurofins Environex sont de fournir des services analytiques de l'eau potable, et ce, depuis plusieurs années;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu par le conseil municipal d'accepter la liste de prix qui sera appliquée à partir du 1 er janvier 2022.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD371 CARTE DE COMPÉTENCE EAU POTABLE (SOMAEU)

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

PROJET

CONSIDÉRANT que l'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées doit transmettre les rapports mensuels comprenant notamment les mesures de débit, les données météorologiques, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures du PH et les relevés de débordement ainsi que les observations effectuées dans le cadre de l'exploitation de son ouvrage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas l'expertise nécessaire en place;

CONSIDÉRANT que cette formation est préalable à l'obtention d'un certificat de qualification dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable. Ce certificat est obligatoire et exigé;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder et à signer tous les documents pertinents à cet effet afin de lancer un appel de soumission sur invitation auprès de firmes d'accompagnement pour compléter les déclarations de prélèvements d'eau 2019, 2020 et 2021 afin que deux (2) employés (es) obtiennent leurs cartes de compétence.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD372 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 520-1-URB-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 520-URB-2013 RELATIFS À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est donné à la présente assemblée par la conseillère Kathy Milone un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement 520-1-URB-2022 modifiant le règlement 520-URB-2013 relatifs à l'émission des permis et certificats avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD373 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Déléage a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement» adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;
QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons)* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

PROJET

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD374 POIDS DES CAMIONS – INFRACTIONS DES CONDUCTEURS

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT l'impossibilité des employés du service des travaux publics à estimer le poids des camions avant ou après le chargement;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède aucun équipement qui permette d'évaluer le poids exact;

CONSIDÉRANT qu'un employé peut recevoir une contravention par les contrôleurs routiers résultant d'un dépassement du poids maximal du camion;

PAR CONSÉQUENT, le conseil s'engage à assumer tous les frais résultant d'une telle éventualité, c'est-à-dire qu'une contravention soit émise à l'un de ses cols bleus.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD375 RÉPARATION DE LA NIVELEUSE

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

ATTENDU que la niveleuse John Deere 2017 aurait besoin de réparations urgentes pour qu'elle puisse continuer d'opérer;

ATTENDU que le bris constaté provient du bras d'embrayage;

ATTENDU que le modèle n'est plus disponible sur le marché et que ladite réparation est non garantie;

ATTENDU que nous allons procéder à l'achat de la nouvelle pièce au coût de 3 500 $ (excluant les taxes), et ce, incluant l'installation.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD376 LOCATION D'UNE POMPE – STATION DE POMPAGE ET RECONDITIONNEMENT DE DEUX (2) POMPES

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que suite aux problèmes fréquents observés sur les pompes de la station pompage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la location d'une pompe pour le bon fonctionnement de celle-ci;

CONSIDÉRANT que Xylem offre le service de location d'une pompe au coût de 516,50 $/mois (excluant les taxes) pour une durée d'environ deux (2) mois;

CONSIDÉRANT que le reconditionnement des pompes était aussi à faire suite aux problèmes causés par l'incident. Les coûts de reconditionnement seront d'un montant approximatif de 20 000,00 $ (excluant les taxes).

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la location et le reconditionnement des pompes.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD377 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – SOUS-VOLET, PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Déléage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

PROJET

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, le conseil de la Municipalité de Déléage approuve les dépenses d'un montant de 31 790 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD378 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – SOUS-VOLET, PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Déléage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre (7 juin 2023);

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le maximum de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonces;

ATTENDU que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1- 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
2- 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement ;
3- 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

PROJET

ATTENDU que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, le conseil de la Municipalité de Déléage approuve les dépenses d'un montant de 47 512,10 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD379 CLUB OPTIMISTE DÉLÉAGE 2015 – AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Club Optimiste Déléage 2015 pour l'activité de Noël;

CONSIDÉRANT qu'ils n'ont pu tenir leurs activités de financement dû à la pandémie;

CONSIDÉRANT que chaque année le Club Optimiste offre aux enfants de Déléage des présents pour Noël;

PAR CONSÉQUENT, le conseil alloue un montant de 2 400 $ au Club Optimiste Déléage 2015 une aide financière pour l'achat des cadeaux.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD380 FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ # 32-0034

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que nous avons tenté de rejoindre l'employé # 32-0034 attitré au poste de journalier et de préposé à la patinoire pour l'informer de son retour au travail;

CONSIDÉRANT que l'employé n'a pas donné suite aux courriels transmis et que la tentative de le rejoindre par téléphone était nulle;

PAR CONSÉQUENT, la municipalité est dans l'obligation de mettre fin à son emploi de journalier et de préposé à la patinoire en date du 24 novembre 2021, vu qu'elle est dans l'obligation d'afficher l'offre d'emploi dans les plus brefs délais pour ainsi doter le poste.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD381 AFFICHAGE DE POSTE – JOURNALIER (ÈRE) ET PRÉPOSÉ(E) À LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que le poste de journalier (ère) et préposé (e) à la patinoire est dépourvu de son titulaire;

CONSIDÉRANT que nous devons combler le poste afin d'offrir à ses contribuables la possibilité d'utiliser la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022;

PAR CONSÉQUENT le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à lancer le processus de dotation afin de combler le poste pour la saison hivernale.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET

2021-12-CMD382 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 531-1-ADM-2022, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 531-ADM-2015 CONCERNANT LES MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DE L'ÉDIFICE PALMA-MORIN

Il est donné à la présente assemblée par la conseillère Kathy Milone un avis de motion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance subséquente, la modification du règlement concernant les modalités de location de la salle de l'édifice Palma-Morin de la Municipalité de Déléage avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD383 RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que chaque année le salaire des pompiers est augmenté;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité que tout son personnel bénéficie de ce même avantage;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité majore la rémunération des pompiers de 2,4 % selon l'indice des prix à la consommation établie pour l'année 2022 par Statistique Canada;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-CMD384 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest et appuyé de la conseillère Kathy Milone, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 8h26.

Adoptée à l'unanimité.

_____	_____
Anne Potvin	Joanne Poulin
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière

PROJET